

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1226

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 29

À l'alinéa 9, supprimer les mots :

« philosophiques et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il existe d'innombrables courants philosophiques autoproclamés. Quelles seront les modalités de choix entre ces différents courants ? Quelle est la définition adoptée pour la sélection de ces mouvances philosophiques ? Les institutions spirituelles présentes dans notre pays ont au moins le mérite d'être clairement définies ; elles sont donc quant à elles conservées.